



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2015/3/1.1

**Objet : Marché de nettoyage et de propreté urbaine**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1, complété par la délibération 2014/77/5.4/25.09/1, donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Vu** la consultation réalisée en appel d'offre ouvert -'article 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics,

**Vu** la consultation publiée sur « BOAMP » en date du 07/10/2014, publiée sur JOUE en date du 07/10/2014, parution sur le site de la commune et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "mairieaiguesmortes.marcoweb.fr"

**Vu** l'offre présentée par la Société :

- NICOLLIN HOLDING ENVIRONNEMENT Sarl – 30900 NÎMES

**Vu** la réunion de la Commission des Appels d'Offres réunie le 2 décembre 2014 portant sur l'ouverture des plis

**Vu** le Procès-Verbal de la commission portant sur l'admission des candidatures

**Vu** d'analyse de l'offre

**Vu** la réunion de la Commission des Appels d'Offres réunie le 12 décembre 2014 portant sur l'attribution du marché

**Vu** le Procès-Verbal de la commission portant sur la décision d'attribution

**Considérant** les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivant, Valeur technique 60 %, Prix des prestations 40 %

## DECIDE

**Article 1 :** de retenir la société NICOLLIN HOLDING ENVIRONNEMENT, 211 Rue Louis lumière 30900 Nîmes, représentée par Monsieur Pierre CUILLE, Directeur Commercial, pour le Marché de nettoyage et de propreté urbaine

Accusé de réception en préfecture  
030-21300037-20150128-DEC2015-3-AU  
Date de télétransmission : 18/02/2015  
Date de réception préfecture : 18/02/2015

**Prestations régulières soumises à une TVA à 10 %**

	Montant annuel	Montant sur une durée de 5 ans
Montant total H.T.	502 618.07 €	2 513 090.33 €

**Prestations régulières soumises à une TVA à 20 %**

	Montant annuel	Montant sur une durée de 5 ans
Montant total H.T.	68 119.93 €	340 599.67 €

**ARTICLE 2:**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 28 janvier 2015

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**

**Certifié exécutoire compte tenu des :**  
- date de transmission à la Préfecture :  
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90  
Fax : 04.66.53.86.09  
www.ville-aigues-mortes.fr

Accusé de réception en préfecture  
030-213000037-20150128-DEC2015-3-AU  
Date de télétransmission : 18/02/2015  
Date de réception préfecture : 18/02/2015